

**SAINT-MARCEL**  
**Réunion du Conseil Municipal du 16 Octobre 2017 à 20 h 30**

**COMPTE - RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 Octobre 2017, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

**Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.**

**Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2017 est adopté par 28 voix pour et 1 abstention.**

**FINANCES**

Décision modificative n°2 – Budget Principal - Budget Annexe Enfance-Famille → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du budget Principal et du budget Annexe Enfance-Famille.

Ligne de Trésorerie interactive – Avenant au contrat → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne, pour un montant de 1 000 000 €.

Tarifs Service Enfance-Famille – Participation aux Accueils Collectifs de Mineurs → Le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation de la commune aux Accueils Collectifs de Mineurs comme suit :

<b>Accueil de loisirs du Mercredi</b>					
<b>Journée avec repas</b>					
<b>Tranche Quotient Familial</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Prix de revient</b>	<b>Subvention CAF sur la base de réduction tarifaire</b>	<b>Tarif usager</b>	<b>Reste à charge Collectivité par rapport coût de revient</b>
T 1	0 à 500	35.94	7.40	6.00	22.54
T 2	501 à 600	35.94	6.70	7.20	22.04
T 3	601 à 655	35.94	5.50	8.64	21.80
T 4	656 à 720	35.94	4.00	10.37	21.57
T 5	721 à 810	35.94	3.00	12.44	20.50
T 6	811 à 1 000	35.94	0.00	14.93	21.01
T 7	1 001 à 1 500	35.94	0.00	17.92	18.02
T 8	plus de 1 501	35.94	0.00	21.50	14.44
<b>1/2 journée avec repas</b>					
<b>Tranche Quotient Familial</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Prix de revient</b>	<b>Subvention CAF sur la base de réduction tarifaire</b>	<b>Tarif usager</b>	<b>Reste à charge Collectivité par rapport coût de revient</b>
T 1	0 à 500	23.51	7.40	4.00	12.11
T 2	501 à 600	23.51	6.70	4.80	12.01
T 3	601 à 655	23.51	5.50	5.76	12.25
T 4	656 à 720	23.51	4.00	6.91	12.60
T 5	721 à 810	23.51	3.00	8.29	12.22
T 6	811 à 1 000	23.51	0.00	9.95	13.56
T 7	1 001 à 1 500	23.51	0.00	11.94	11.57
T 8	plus de 1 501	23.51	0.00	14.33	9.18
<b>1/2 journée sans repas</b>					
<b>Tranche Quotient Familial</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Prix de revient</b>	<b>Subvention CAF sur la base de réduction tarifaire</b>	<b>Tarif usager</b>	<b>Reste à charge Collectivité par rapport coût de revient</b>
T 1	0 à 500	12.43	1.00	2.00	9.43
T 2	501 à 600	12.43	1.00	2.40	9.03
T 3	601 à 655	12.43	1.00	2.88	8.55
T 4	656 à 720	12.43	1.00	3.46	7.97
T 5	721 à 810	12.43	1.00	4.15	7.28
T 6	811 à 1 000	12.43	0.00	4.98	7.45
T 7	1 001 à 1 500	12.43	0.00	5.97	6.46
T 8	plus de 1 501	12.43	0.00	7.17	5.26

Elaboration d'un document unique d'évaluation des risques professionnels – Demande Subvention → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour l'attribution d'une subvention.

## INTERCOMMUNALITE

Extension du périmètre CLECT – Rapport du 11 Septembre 2017 → Le Conseil Municipal a approuvé le rapport du 11 septembre 2017 établi par la CLETC, consécutivement au transfert des charges qui ont suivi l'intégration des quatorze nouvelles communes au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

Transfert de trois ZAE à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon - Rapport du 25 Septembre 2017 → Le Conseil Municipal a approuvé le rapport du 25 septembre 2017 établi par la CLETC, concernant le transfert de trois ZAE à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.

## ADMINISTRATION GENERALE

Ouvertures dominicales 2017 → Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur les 2 dates supplémentaires proposées d'ouvertures dominicales à l'ensemble des commerces de détail non alimentaires et sur les 3 dates modifiées pour les commerces et concessions automobiles de la Commune, pour l'année 2017.

Convention Entente Intercommunale pour la gestion Cimetières et Eglise - Modification → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la nouvelle convention régissant l'entente intercommunale pour la gestion des Cimetières et de l'Eglise.

## BIENS COMMUNAUX - URBANISME

Vente de terrains – Rue Docteur Jeannin → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'un terrain (Piste de karting), d'une superficie de 1ha 33a 87ca et d'une partie d'une parcelle de 1 415 m<sup>2</sup>, (pour permettre le stationnement des véhicules), pour un montant de 9 266.00 €

Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques → Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet du nouveau périmètre de délimitations de protection du monument historique situé sur la commune : l'église de l'ancienne abbaye.

Déclassement et intégration dans le réseau routier communal du délaissé de la RD 678 → Le Conseil Municipal a accepté le déclassement du domaine public départemental et l'intégration dans le réseau routier communal, du délaissé d'une longueur de 133 m environ de la RD 678.

Intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement "Le Clos de la Centaine" → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'intégration dans le domaine public communal de la voirie du lotissement "Le Clos de la Centaine", rue Héloïse.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Répartition des charges de fonctionnement → Un accord de réciprocité est intervenu entre la Ville de Chalon-sur-Saône et les communes environnantes sur la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles qui accueillent des élèves d'autres communes. L'assemblée s'est prononcée sur le montant de cette participation qui s'élève à : 156 €/élève, pour les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018. Des enfants domiciliés à SAINT-MARCEL sont scolarisés dans des communes extérieures en classe ULIS. Une participation financière de 300.00 € devra être versée aux communes qui accueillent des enfants en classe ULIS.

## SERVICE JEUNESSE

Projet Educatif Municipal 2017/2022 → Le Conseil Municipal a approuvé le Projet Educatif Municipal 2017/2022 "L'éducation, une ambition au quotidien", proposé par le service Jeunesse.

## PERSONNEL COMMUNAL

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires → Le Conseil Municipal a autorisé le paiement des heures supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale ou du responsable de service, pour les agents de la collectivité, stagiaire, titulaire et non titulaire de droit public, de catégorie C ou B.

Astreintes du personnel du service technique → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'application des nouvelles modalités des astreintes du service technique.

Mise en place du régime indemnitaire – R.I.F.S.E.E.P – Adjoints Techniques et Agents de Maîtrise → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'application du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, pour les cadres d'emplois des Adjoints Techniques et Agents de Maîtrise.

Régime Indemnitaire – Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la modification du régime indemnitaire du cadre d'emploi des Technicien Territoriaux.